



L-9905 Troisvierges  
(Grand-Duché de Luxembourg)

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de Troisvierges du 29 janvier 2019 concernant :

### **la modification au règlement de circulation : article 4/5 : arrêts d'autobus à Huldange, Beesléckerweeg**

a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux public en date du 14 mars 2019, réf. 322/19/CR.

Le public peut prendre connaissance des approbations dont question au secrétariat communal.

Troisvierges, date qu'en tête.

pour le collège échevinal :  
le bourgmestre,



*enlever le 08.04.19*